

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00456 et D08-01-17/B-00457
Propriétaire(s) : Jihad Boutros Aoun et Marie Ibrahim
Emplacement : 134, (134A, 134B), rue King George
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 38 et partie des lots 37 et 39, plan enr. 341
Zonage : R3M
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00456	7,6 m	25,9 m	1 974 m ²	1	134B, rue King George, une moitié de la maison jumelée
B-00457	7,6 m	25,9 m	1 974 m ²	2	134A, rue King George, une moitié de la maison jumelée

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.